

Budget 2017 : impacts sur l'économie du tourisme

Marketing : 95,5 millions \$ en financement permanent accordé à Destination Canada à compter de 2018

La somme de 37,5 millions \$ en financement permanent octroyée à Destination Canada (DC) vient hausser le financement de base de l'organisation à 95,5 millions \$ annuellement, et ce, à compter de 2018. Le Canada se voit ainsi accorder l'opportunité de devenir un chef de file mondial en matière de promotion touristique novatrice visant à accueillir le monde chez nous.

Développement du tourisme autochtone : 8,6 millions \$ répartis sur quatre ans afin de soutenir le développement d'une industrie du tourisme autochtone unique – et authentiquement canadienne

Le budget a alloué, à compter de 2017-18, la somme de 8,6 millions \$ répartis sur quatre ans à Affaires autochtones et du Nord Canada, afin de soutenir le développement de l'industrie touristique autochtone unique au Canada. Cette somme contribue notamment à la mise en œuvre de la stratégie quinquennale du tourisme autochtone élaborée par l'Association touristique autochtone du Canada (ATAC). Il s'agit certes d'un pas dans la bonne direction en ce qui a trait à cet important segment de l'industrie touristique canadienne. Nous anticipons avec plaisir l'occasion de faire équipe avec nos partenaires de l'ATAC afin de maintenir le cap sur la croissance.

Statistiques sur le tourisme : 13,6 millions \$ répartis sur cinq ans accordés à Statistiques Canada afin d'accroître sa capacité de cueillette de données sur le tourisme

Le budget a octroyé à Statistiques Canada la somme de 13,6 millions \$ répartie sur cinq ans, afin d'accroître sa capacité de recueillir des données sur l'industrie touristique. Un tel financement viendra considérablement solidifier l'impact de notre industrie sur l'économie canadienne. Une fois la période de cinq ans échu, un montant de 2,7 millions \$ sera accordé à l'organisme gouvernemental afin d'assurer le maintien de telles améliorations. Les modifications ainsi apportées permettront de mesurer avec un plus grand degré de précision l'activité touristique dans les provinces et territoires canadiens.

Mesures fiscales et PICEVO

L'AITC se dit déçue de l'élimination du rabais de TPS/TVH accordé à la portion hébergement des forfaits voyages (mieux connu à l'ARC sous le nom de Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés, ou PICEVO). L'abolition d'un tel rabais vient accroître le coût pour les délégués de prendre part à des congrès qui incluent l'hébergement, et aussi pour les touristes étrangers ayant fait l'acquisition d'un forfait voyage tout inclus. D'ailleurs, un tel incitatif était utilisé comme argument de vente dans les divers outils de promotion touristique afin d'attirer chez nous les congrès internationaux, alors que le marché mondial devient de plus en plus concurrentiel. L'élimination du rabais aura pour effet d'amoinrir la compétitivité du Canada sur l'échiquier mondial dans les secteurs des voyages de groupes et des réunions et congrès.

Le programme de rabais était offert aux non-résidents qui faisaient l'acquisition de forfaits voyages tout inclus admissibles, incluant l'hébergement et/ou le camping à court terme au Canada, de même qu'au moins un service. Le rabais accordé sur la TPS était applicable :

- à la portion hébergement d'un forfait voyage accordé aux non-résidents;
- à certaines propriétés et services utilisés dans cadre d'un congrès international (habituellement défini comme étant un congrès où au moins 75 % des participants, de même que le commanditaire, sont des non-résidents) ayant lieu au Canada; et
- pour l'utilisation d'un lieu destiné aux congrès ainsi qu'aux fournitures et accessoires afférents acquis par des exposants n'étant pas résidents, en ce qui a trait à un congrès canadien ou étranger ayant lieu au Canada.

Le Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés, ou PICEVO, fut créé lors du budget 2007. Il est officiellement entré en vigueur le 1^{er} avril de cette même année. Il est venu remplacer le Programme de remboursement de la TPS/TVH aux visiteurs, qui fut lancé en 1991.

Si l'ARC ne dévoile pas le nombre de gens qui bénéficient du PICEVO, il est prévu que la suspension du programme permettra au gouvernement du Canada d'épargner la somme de 15 millions \$ annuellement. L'abolition du rabais est considérée comme une initiative du gouvernement visant à « éliminer les mesures fiscales inefficaces » aux coûts administratifs élevés par rapport aux revenus générés. Le rabais continuera à être appliqué aux forfaits voyages et aux hébergements réservés après le 22 mars 2016, mais avant le 1^{er} janvier 2018.

Programme des travailleurs étrangers temporaires

L'AITC est heureuse du fait que l'exemption du plafond de 10 % imposé aux travailleurs étrangers temporaires s'étende désormais au secteur du tourisme saisonnier à compter de cette année. L'AITC travaillera de concert avec le gouvernement du Canada en ce qui a trait aux modifications à apporter à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, afin d'assurer que le système d'Entrée express puisse répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'industrie touristique canadienne. Adapté au secteur de la main-d'œuvre, un tel système viendrait contribuer aux initiatives visant à trouver une solution permanente au problème de pénurie de main-d'œuvre qui affecte notre industrie.

Le budget 2017 accorde aussi la somme additionnelle de 7,8 millions \$ répartie sur deux ans à compter de 2017-18, afin de mettre en place un nouveau volet Talents mondiaux associé au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Le budget propose aussi de modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, afin d'assurer que le système d'Entrée express, qui administre les programmes économiques canadiens pour les résidents permanents, puisse répondre aux besoins du secteur canadien de la main-d'œuvre. Ces changements visent à permettre au gouvernement d'imposer des frais applicables de façon opportune.

Le budget a de plus confirmé les changements au programme des travailleurs étrangers temporaires annoncés antérieurement. Ces changements viendront :

- Imposer des exigences d'embauche plus strictes aux employeurs qui versent de faibles salaires, le cas échéant. Ceci a pour but de permettre aux travailleurs canadiens traditionnellement sous-représentés dans le marché du travail d'avoir un meilleur accès aux opportunités d'emploi.
- Supprimer la période cumulative de quatre ans, qui rendait la situation particulièrement difficile et instable tant pour les travailleurs étrangers temporaires que leurs employeurs.
- Prolonger en 2017 l'exemption sur le plafond imposé au nombre de travailleurs étrangers temporaires à faible salaire employés dans le secteur du tourisme saisonnier.
- Contribuer au développement d'avenues permettant aux travailleurs étrangers temporaires d'obtenir le statut de résident permanent.

Contribution élargie à la Stratégie emploi jeunesse

Le secteur touristique canadien emploie plus de 500 000 jeunes travailleurs. L'AITC appuie toute mesure visant à offrir à la jeunesse canadienne l'opportunité de travailler et d'acquérir des compétences en vue d'obtenir un emploi ou de retourner aux études.

Le budget 2017 propose d'octroyer à la Stratégie emploi jeunesse la somme additionnelle de 395,5 millions \$ répartie sur trois ans à compter de 2017-18. Jumelés à d'autres mesures annoncées préalablement, ces investissements permettront à plus de 33 000 jeunes en situation vulnérable de développer les compétences requises afin de trouver un emploi ou de retourner aux études; de créer des emplois pour les jeunes Canadiens; et de créer de nouvelles opportunités d'emploi dans le secteur patrimonial.

Parcs Canada

Le gouvernement a maintenu en place l'initiative en cours permettant l'accès gratuit aux parcs administrés par Parcs Canada. Il a de nouveau souligné l'importance de nos parcs et leur rôle en tant que lieux privilégiés par les visiteurs canadiens, tout en maintenant son engagement en matière de conservation et d'intégrité écologique. Parcs Canada s'est vu accorder un financement de 364 millions \$ en espèces répartis sur deux ans à compter de 2018-19. Ces sommes serviront à assurer la gestion des parcs nationaux canadiens, des aires marines de conservation et des sites patrimoniaux nationaux. Un montant additionnel de 30 millions \$ permettra de compléter le sentier Transcanadien.

ACSTA

L'AITC s'affaire actuellement à travailler de concert avec ses partenaires de la Table ronde nationale sur le tourisme, afin de déterminer si la somme de 152 millions \$ en 2017-18 destinée à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) constitue un financement additionnel ou simplement des fonds préalablement alloués.

Hausse de la taxe sur l'alcool

Le budget 2017 impose une hausse de 2 % sur la taxe d'accise sur l'alcool avec entrée en vigueur immédiate. Ce taux sera automatiquement ajusté selon l'Indice des prix à la consommation le 1^{er} avril de chaque année, et ce, à compter de 2018. Une telle mesure fiscale aura un impact important sur plusieurs entreprises touristiques partout au Canada.

27 mars 2017